Tous les jours, le 115 dit non à des dizaines de mères et à leurs nouveau-nés

Dans les maternités franciliennes, chaque jour, 50 femmes et leurs bébés restent hospitalisés, parce qu'ils sont sans domicile. Leur nombre a presque doublé en un an, révèle Mediapart. Le 115 ne peut plus les mettre à l'abri, en raison de la fermeture de places d'hébergement.

Caroline Coq-Chodorge
25 novembre 2023 à 16h26

« Le sujet des femmes enceintes ou avec un nouveau-né qui restent en maternité faute de place d'hébergement ou de logement stable n'est pas une préoccupation nouvelle », explique l'agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. Mais la situation s'est sensiblement aggravée, révèle l'agence à Mediapart, le 20 novembre : *« Depuis quelques semaines, on observe une augmentation forte, avec récemment jusqu'à 50 femmes sans solution d'hébergement en sortie de maternité. »*
C'est une évaluation sur une journée, réalisée toutes les semaines par l'ARS, qui interroge 27 maternités d'Île-de-France. Le nombre de ces femmes enceintes et de leurs bébés, *« en général autour de vingt ou trente »*, a donc doublé.

Les maternités du Nord-Est parisien et de Seine-Saint-Denis accueillent le plus grand nombre de ces bébés sans domicile. Celle de l'hôpital Delafontaine, à Saint-Denis, est l'une des plus touchées : de très nombreux lits sont occupés, parfois pendant plusieurs semaines, par ces femmes et leurs bébés, que les professionnel·les de santé refusent de mettre à la rue.
« Notre maternité s'est transformée cet été, au fil des semaines, en centre d'hébergement d'urgence », alertait, dès la fin du mois d'octobre, l'équipe des sages-femmes de Delafontaine, se disant *« en détresse »*. Elle ont adressé une lettre ouverte aux ministères de la santé et des solidarités, à l'ARS, aux préfets, aux maires, aux député·es.

À ce cri d'alarme, seuls les députés Stéphane Peu (Parti communiste) et Éric Coquerel (La France insoumise) ont répondu. Aucune solution n'a été trouvée.

Actuellement, une dizaine de femmes sans domicile fixe, avec leurs bébés, sont recueillies à la maternité, faute de places d'hébergement d'urgence. Une femme et son bébé entament leur quatrième mois de présence dans la maternité, trois autres sont là depuis soixante-dix jours.
« On a le sentiment que tout le monde s'en fiche, de la souffrance de ces femmes, de la nôtre », estime Édith Rain, l'une de ces sages-femmes. Dans leur courrier, elles détaillent pourtant les conséquences *« dévastatrices »* de cette situation : d'abord pour ces femmes, *« coincées dans des services d'hospitalisation, angoissées, sans stimulation psychosensorielle pour le bébé »* ; ensuite pour toutes les autres qui ont dû être transférées en urgence dans des maternités en Île-de-France, faute de lits

disponibles ; enfin pour les maïeuticiennes, qui, à la fin de leur garde, ont *« le cœur lourd d'avoir été maltraitantes bien malgré* [elles] *»*.

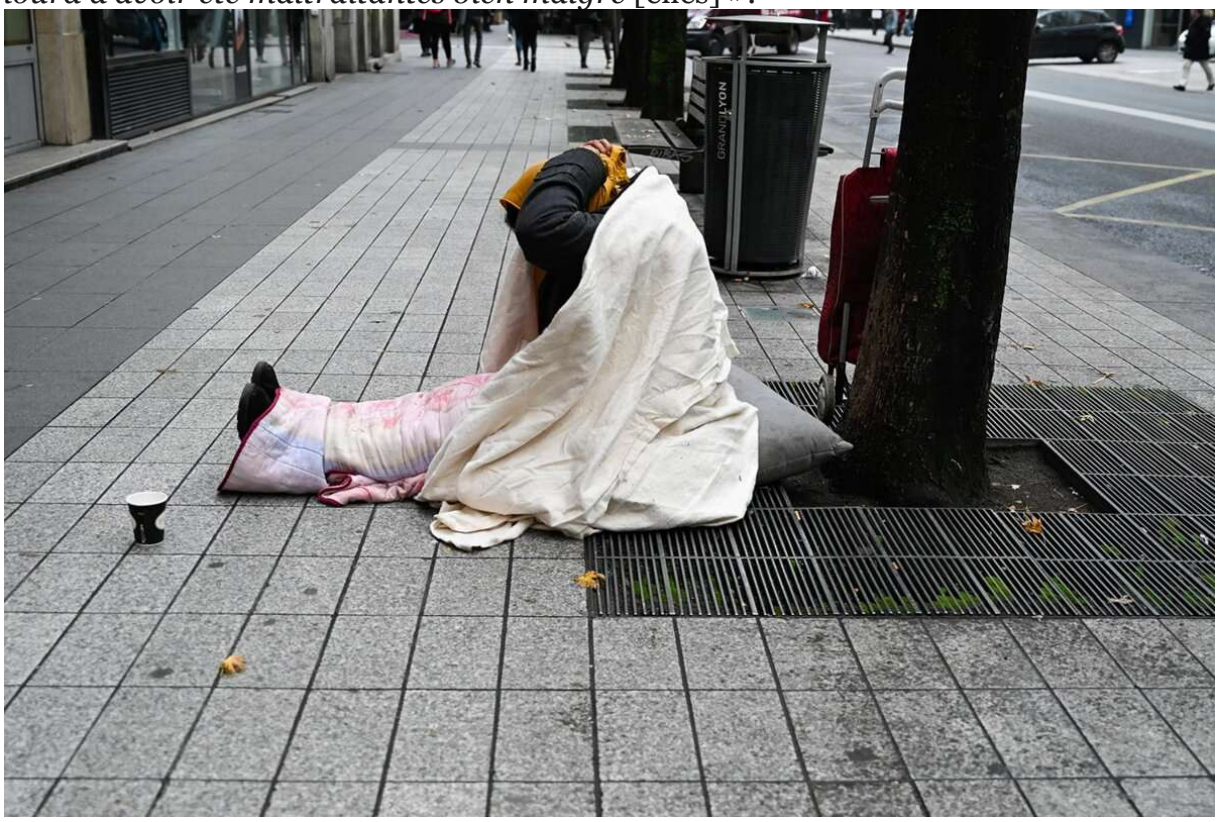

Une femme sans domicile fixe, le 22 novembre 2018. © Photo Stephane Audras / REA

Cette crise de l'hébergement d'urgence menace en effet la santé de toutes les femmes, comme le rappelait, en janvier, le directeur de la santé publique de l'ARS d'Île-de-France, Luc Ginot, dans une tribune parue dans *Le Monde*. Les transferts de femmes sur le point d'accoucher, faute de lits, ne sont pas sans risque : l'an dernier, la maternité de l'hôpital Delafontaine a été traumatisée par le décès d'un bébé à la suite d'un délestage, comme le révélait Mediapart.
Déjà en sous-effectif – la moitié des postes sont vacants –, les sages-femmes craignent aujourd'hui que leur maternité ne *« s'effondre »*, explique Édith Rain. *« L'équipe crise complètement. Cette année, nous avons eu quinze départs et trois arrivées. »* La direction ne souhaite pas s'exprimer, pour ne pas entraver des négociations en cours, mais soutient l'équipe des maïeuticiennes.
« Ces femmes et ces bébés devraient être prioritaires dans l'accès à l'hébergement. C'est de moins en moins le cas », explique Clélia Gasquet-Blanchard, directrice de Solipam. Ce réseau, animé par des sages-femmes et des assistantes sociales, est chargé de coordonner, en Île-de-France, le suivi social et médical des femmes enceintes au-delà de sept mois de grossesse et des nourrissons de moins de 3 mois en grande précarité.

En novembre 2023, 60 % des femmes et des bébés suivis par Solipam vivent dans la rue. La situation s'est très fortement dégradée. En 2022, 37 % vivaient cette extrême précarité.
On m'a dit qu'il n'y aurait aucune place stable pour cette femme et son bébé malade, jusqu'à nouvel ordre. Je ne l'appelle plus, pour ma santé mentale.
Une assistante sociale de Solipam

Réunie en *staff*, jeudi 16 novembre, l'équipe égrène les situations, toutes catastrophiques. Une femme enceinte, à quelques semaines de son terme, dort dans une gare et n'a aucun suivi gynécologique. Une autre a passé *« plusieurs mois, enceinte, au sein du campement de crack de la Villette, et y a été victime de violences physiques et verbales »*.
« Le véritable calvaire » débute à la naissance du bébé, estiment les professionnelles. Les femmes et leurs nourrissons, accompagnés parfois d'autres enfants, doivent se déplacer aux quatre coins de l'Île-de-France pour quelques nuits à l'abri, mais vivent le plus souvent dehors. Même un état de santé précaire ne suffit plus à justifier une mise à l'abri : Solipam suit une mère qui se remet mal d'une césarienne et dont le bébé a un problème de santé depuis sa naissance. Cette mère a perdu tout espoir d'accéder à un hébergement et cessé d'appeler le 115.
Une encore vit à la rue avec deux jumeaux et un autre enfant, en pleine dépression post-partum. *« Mais est-ce que sa détresse ne s'explique pas par sa situation sociale ? »*, s'interrogent les professionnelles de Solipam. L'aîné est *« très agité »*. *« Il est sans doute en train de développer un trouble de spectre autistique »*, s'inquiètent-elles. *« On m'a dit qu'il n'y aurait aucune place stable pour eux, jusqu'à nouvel ordre*, raconte leur assistante sociale. *La dernière fois que je l'ai eue, elle dormait dans une église. Je ne l'appelle plus, pour ma santé mentale. »*
Même des situations de familles proches de la régularisation restent sans solutions. *« Une petite fille a été reconnue comme réfugiée, en raison d'un risque sérieux d'excision en cas d'expulsion. Son père travaille, il est déclaré. Mais rien ne bouge. À Solipam, nous n'avons plus aucune carte à jouer. »* La famille reste à la rue. C'est pourtant l'une des rares situations qui laisse un peu d'espoir à l'équipe. *« Ça avance »*, au moins sur le plan administratif.
Théoriquement, les femmes et les enfants vivant des situations de violence devraient être prioritaires. Pourtant, Solipam ne trouve pas plus de solutions pour *« une femme, son bébé et ses trois enfants de 9 à 11 ans, non scolarisés, victimes de violence conjugale »*.

Les « vieux bébés » à la rue

Pour ne pas sombrer devant un profond découragement face à une telle inhumanité, les professionnelles usent entre elles d'une forme d'ironie. Elles parlent des très nombreuses *« sorties de merde »*, quand elles ne sont pas parvenues à mettre à l'abri les familles qu'elles suivent et qui sortent de leur dispositif aux 3 mois du bébé, et se retrouvent donc à la rue. Parfois, elles réussissent à prolonger leur suivi jusqu'aux 6 mois du bébé : ce sont leurs *« vieux bébés »*. Elles en viennent à interroger cette pratique : *« À quoi cela sert-il de les suivre trois mois de plus, de maintenir l'espoir d'une solution, si on n'a rien de plus à leur proposer ? »*
Elles expliquent ce que devrait être une *« bonne sortie »* : *« Un hébergement durable, des droits à la santé ouverts, un suivi par la Protection maternelle et infantile et par un travailleur social. »* L'hébergement devient l'exception, et le suivi par la Protection maternelle et infantile et les services sociaux de plus en plus erratique.
Les assistantes sociales et les sages-femmes racontent leurs *« appels en boucle »*, le plus souvent sans résultat, à leurs partenaires. *« Nous veillons à ne pas les accabler, mais au contraire à ré-instiller des pratiques d'entre-aide entre les services sociaux et médicosociaux. Nous sommes tous dans le même bateau*, insiste Clélia Gasquet-Blanchard. *Nous ne devons pas nous flageller, ce n'est pas nous qui abandonnons ces femmes et ces enfants. »*

Des places fermées en Île-de-France

En Seine-Saint-Denis, Interlogement 93 comptait, au 20 novembre, 723 personnes à la rue, dont 57 femmes enceintes, 275 enfants mineurs, dont 103 de moins de 3 ans. Cette fédération d'associations de lutte contre l'exclusion gère le 115 dans le département. La directrice de ce service, Valérie Puvilland, explique avoir *« reçu la consigne, en juin, de la préfecture de Seine-Saint-Denis, de fermer 2 000 de* [leurs] *12 200 places d'hôtel, qui constituent la majorité de* [leurs] *places d'hébergement d'urgence ». « Finalement, on a pu négocier la fermeture de 900 places seulement. On ne sait pas précisément d'où vient cet ordre de fermeture, mais on nous indique que les raisons sont budgétaires. »*
Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris, qui coordonne les 115 d'Île-de-France, indique qu'au niveau régional a été demandée, *« en juin, la fermeture de 4 000 des 53 000 places d'hébergement d'urgence, soit une baisse de 8 %. Une mobilisation pendant l'été a permis d'obtenir la fermeture de 3 700 nuitées seulement »*. La directrice générale précise que cette baisse s'ajoute à *« la perte, à Paris, de 2 000 places en hôtels en 2022, en raison de la reprise du tourisme après l'épidémie de Covid »*.

La préfecture d'Île-de-France n'a pas répondu à nos questions par mail, malgré de nombreuses relances. Le ministre du logement n'a accepté de communiquer que des chiffres nationaux : le parc d'hébergement d'urgence est de *« 203 000 places en 2023 »*, un *« niveau inédit »*, qui sera maintenu en 2024, assure-t-il. Il précise que *« 2 500 places spécialisées* [sont] *dédiées aux femmes enceintes et sortant de maternité, dont 2 000 en Île-de-France »*. Leur mise à l'abri serait bien *« prioritaire »*, selon le ministère.
En réalité, faute de places, la liste des personnes prioritaires, classées de 1 à 4, s'amenuise : *« Pour le moment, le 115 de Seine-Saint-Denis n'accueille plus que des victimes de violences. Il n'y a plus de places pour les autres, dont les femmes enceintes et sortantes de maternité »*, explique Valérie Puvilland, d'Interlogement 93.
Les 115 ont seulement obtenu du gouvernement la création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux, cinq en Seine-Saint-Denis. *« Ce sont des postes en CDD, qui ont vocation à être pérennisés*, précise Valérie Puvilland. *Mais on va pouvoir travailler sur les sorties des hôtels pour des dispositifs plus pérennes, y compris du logement social. Retrouver de la fluidité dans les parcours est aujourd'hui la seule solution. »* Mais dans le secteur social, le travail est devenu si éprouvant que *« de nombreux postes restent vacants »*, précise la directrice d'Interlogement 93.

La France condamnée par la justice

Une décision de justice, rendue publique le 23 novembre 2023, est venue une nouvelle fois condamner la France pour son non-respect du droit inconditionnel d'accès à un dispositif d'hébergement d'urgence, dont bénéficie toute personne sans abri en situation de détresse, quelle que soit sa situation administrative. Cette fois, c'est un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a sanctionné l'État pour son refus d'exécuter un précédent jugement du tribunal administratif de Toulouse, qui ordonnait la mise à l'abri sans délai de deux familles. L'une d'elles a été mise à la rue le 13 septembre 2021, détaille l'arrêt de la CEDH (voir notre article ici sur les enfants à la rue). La femme était enceinte, proche du terme de sa grossesse. Le bébé est né le 27 septembre et a été immédiatement placé en service

de réanimation. Il est décédé trois semaines plus tard. À cette famille, l'État doit verser 5 000 euros.
Caroline Coq-Chodorge